

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du Mercredi 22 Mars 2017 à 20h00
en mairie de La Tour de Salvagny

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/03/2017

Président : Gilles PILLON

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 27

Compte-rendu affiché le : 27/03/2017

Secrétaire de séance : Edith VIALLET

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Gilles RUMÉ, Jacques DEBORD, Sylviane MALEYSSON SERRAILLE, Sylvère HOUDEAU, Malika VERLIÈRE, Marcelle APARICIO, Annick MIDY, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Françoise HILBRUNNER, Dominique DUPASQUIER, Jocelyne BÉNOZILLO, Xavier HEBERARD, Pascal DESSEIGNE, Claire AUTRÉAU, Alain MOREL, Edith VIALLET, Isabelle VAN DER SCHOT, Géraldine GENIN, Jean-Claude CHAROY, Robert CASSARD, Jacques COCHE.

Membres absents représentés :

Keevin CHASSIGNOL donne pouvoir à Géraldine GENIN

Bernard PONCET donne pouvoir à Pascal DESSEIGNE

Françoise LESCURE donne pouvoir à Alain MOREL

Jean Philippe JAL donne pouvoir à Gilles RUME

Théresa ZENGA donne pouvoir à Robert CASSARD

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Edith VIALLET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance publique du 24 janvier 2017

Le compte rendu de la séance publique du Conseil municipal du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Rapport N° 01-22/03/2017

Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales

Sylvère HOUDEAU rend compte des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire par le Conseil municipal en début de mandat.

I. MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

AVENANT A UN MARCHÉ DÉJÀ CONCLU

➤ Réhabilitation partielle des immeubles « Les Communaux »

. **DC-A-12/01/2017-01** : Signature de l'avenant n° 2 au marché de l'ENTREPRISE DE MENUISERIE PIERRE NICOD – lot 4 « Menuiserie », pour la prise en compte des modifications intervenues dans le cahier des charges des travaux : remplacement de 8 portes palières au lieu de 3 prévues au cahier des charges, ce qui annule la prestation relative à la révision des portes existantes.

La modification des prestations susvisées entraîne une plus-value de 5 011,70 € HT.

Le montant du marché initial incluant l'avenant n° 1 s'élevant à la somme de 100 449,76 € HT et le montant du présent avenant à 5 011,70 € HT, le nouveau montant du marché est porté à 105 461,46 € HT, soit 111 261,84 € TTC. Le pourcentage d'écart introduit par les avenants est de 6,40 %.

➤ **Réhabilitation de l'Ecole maternelle**

. **DC-A-08/02/2017-02** : Signature de l'avenant n°1 au marché de la Société RUIZ – lot 2 « Maçonnerie – Démolition », pour la prise en compte des modifications suivantes intervenues dans le cahier des charges de son marché :

- divers travaux qu'il convient de transférer d'un lot à l'autre pour une meilleure organisation du chantier,
- des prestations supplémentaires, non prévisibles lors des études pour certaines d'entre elles, mais qui s'avèrent indispensables à la réalisation de l'ouvrage,
- des suppressions de prestations devenues inutiles à l'avancement des travaux.

L'ensemble des travaux modificatifs entraîne une plus-value de 28 772,96 € HT se décomposant comme suit : travaux complémentaires : 42 197,38 € HT ; travaux supprimés et/ou transférés : 13 424,42 € HT.

Le montant du marché initial s'élevant à 105 978,24 € HT et celui du présent avenant à 28 772,96 € HT, le nouveau montant du marché est porté à 134 751,20 € HT, soit 161 701,44 € TTC. Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant est de 27,15 %.

. **DC-A-08/02/2017-03** : Signature de l'avenant n°1 au marché de la Société MEUNIER – lot 8 « Plâtrerie Peinture », pour la prise en compte des modifications suivantes intervenues dans le cahier des charges de son marché :

- la suppression de la pose de l'isolant en plaque prévu initialement mais jugé inefficace lors de la dépose des couvertures du fait d'une charpente qui apparaît très dense en bas de pente. Le remplacement de l'isolant en plaque par un isolant projeté sera réalisé par le lot Charpente – Couverture dans le cadre du traitement de la charpente,
- la réalisation de doublages partiels, afin de masquer les réseaux électriques apparents dans les salles de classes, découverts lors de la mise au point des plans d'exécution. Ces travaux complémentaires sont nécessaires à une bonne finition de l'ouvrage.

L'ensemble des travaux modificatifs entraîne une moins-value de 6 000,00 € HT se décomposant comme suit : travaux complémentaires : 11 375,00 € HT ; travaux supprimés et/ou transférés : 17 375,00 € HT.

Le montant du marché initial s'élevant à 72 552,50 € HT et celui du présent avenant représentant une moins-value de 6 000,00 € HT, le nouveau montant du marché est ramené à 66 552,50 € HT, soit 79 863,00 € TTC.

Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant est de – 8,27%.

. **DC-A-08/02/2017-04** : Signature de l'avenant n°1 au marché de la Société BOULESTEIX – lot 13 « Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire », pour la prise en compte des modifications suivantes intervenues dans le cahier des charges de son marché :

- équiper les sanitaires de 2 urinoirs, 5 blocs WC et 5 dérouleurs papier wc supplémentaires, suite à une demande de l'équipe enseignante,
- supprimer du présent lot la fourniture et pose de cloisons entre les sanitaires pour la faire réaliser par le lot 8 Plâtrerie-Peinture.

L'ensemble des travaux modificatifs entraîne une plus-value de 1 236,03 € HT se décomposant comme suit : travaux complémentaires : 2 788,53 € HT ; travaux transférés : 1 552,50 € HT.

Le montant du marché initial s'élevant à 110 757,06 € HT et celui du présent avenant à 1 236,03 € HT, le nouveau montant du marché est porté à 111 993,09 € HT; soit 134 391,71 € TTC. Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant est de 1,12 %.

NOUVEAUX MARCHÉS

➤ Fourniture et livraison d'une machine-outils d'espaces verts

. **DC-M-04/01/2017-01** : Signature d'un marché avec la Société Etablissements VILLARD pour la fourniture et la livraison d'une machine-outils d'espaces verts comportant divers équipements et accessoires, pour un montant de 33 500,00 € HT, soit 40 200 € TTC. Par ailleurs, la Commune bénéficie de la reprise d'un tondo broyeur et d'un pulvérisateur pour un montant total de 1 708,33 € HT, soit 2 050 € TTC.

➤ Extension du cimetière

. **DC-M-13/01/2017-02** : Signature d'un marché avec la Société BUREAU ALPES CONTROLES pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux d'extension du cimetière, pour un montant de 2 520,00 € HT, soit 3 024,00 € TTC.

➤ Maintenance des ascenseurs

. **DC-M-23/01/2017-03** : Signature d'un marché avec la Société ACAF pour la maintenance des ascenseurs des bâtiments communaux, pour un montant annuel de 2 995,00 € HT, soit 3 594,00 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2017. Il peut être reconduit tacitement au maximum 3 fois. La durée de chaque reconduction est de 12 mois. Le prix sera révisé dans les conditions prévues au marché à chaque date anniversaire du contrat. Le montant total du marché pour une durée de 4 ans est de 11 980,00 € HT, soit 14 376,00 € TTC (prix non révisé).

➤ Gestion des déchets des services techniques de la Commune de La Tour de Salvagny

. **DC-M-25/01/2017-04** : Signature d'un marché avec la Société SUEZ RV CENTRE EST pour la gestion des déchets des services techniques. Il est en effet apparu nécessaire de mieux encadrer l'organisation technique des prestations et l'application des tarifs unitaires avec une société spécialisée dans la collecte des encombrants et déchets verts des services techniques.

Les tarifs sont les suivants :

Opérations régulières :

1 – Benne pour déchets encombrants/inertes du CTM (20 m³) :

Location mensuelle : 50,00 € HT soit 60,00 € TTC / mois

Collecte benne pleine : 152,00 € HT soit 182,40 € TTC / unité

Traitement des déchets : 110,00 € HT soit 132,00 € TTC / tonne TGAP incluse

2 – Benne pour déchets verts (20 ou 30 m³) :

Location mensuelle : gratuite

Dépôt benne : 41,00 € HT soit 49,20 € TTC / unité

Collecte benne pleine : 82,00 € HT soit 98,40 € TTC / unité

Traitement des déchets : 43,00 € HT soit 51,60 € TTC / tonne

Opérations ponctuelles (bennes occasionnelles) :

3 – Benne pour DIB (20 ou 30 m³) :

Location mensuelle : gratuite (si immobilisation inférieure à 15 jours)

Dépôt benne : 41,00 € HT soit 49,20 € TTC / unité

Collecte benne pleine : 152,00 € HT soit 182,40 € TTC / unité

Traitement des déchets : 110,00 € HT soit 132,00 € TTC / tonne TGAP incluse.

Jacques COHE indique qu'on lui a signalé il y a trois semaines que l'électricité extérieure ne fonctionne pas dans les immeubles communaux et que la peinture commence déjà à s'abîmer.

Sylvère HOUDEAU répond qu'il vérifiera mais qu'il n'a pas été alerté.

Gilles PILLON demande à ce que ces constats soient signalés rapidement en mairie afin de permettre une intervention rapide sans attendre une réunion du conseil municipal.

Jacques COCHE s'étonne que sur les marchés conclus les dépenses supplémentaires s'élèvent à 30 000 euros et demande si les études ont bien été réalisées en amont.

Sylvère HOUDEAU rétorque qu'on ne dépassera jamais ce qui a été fait à Confluence. Il explique également que lorsque l'architecte élabore son cahier des charges dans le cadre d'une réhabilitation, il ne peut savoir à l'avance ce qu'il va trouver et c'est seulement au moment des travaux qu'il peut réajuster.

Gilles PILLON précise que des avenants sont conclus en positif et en négatif et qu'il convient de faire le bilan une fois l'intégralité des travaux terminés. De plus, il précise que le choix a été fait de travailler avec l'architecte dans une approche pragmatique en étant à l'écoute des enseignantes qui suivent le chantier et expriment des besoins complémentaires et d'intervenir au fur et à mesure pour améliorer l'école plutôt que d'attendre que les travaux soient achevés et de devoir intervenir plus tard ce qui coûtera beaucoup plus cher. Il rappelle qu'il s'agit d'un chantier de réhabilitation d'un montant total de 1,5 millions d'euros et que le niveau des avenants proposés à ce jour est très faible.

II. CONCESSION AU CIMETIÈRE

N° de la décision	Type de décision	Bénéficiaire	Tarif - durée
DC-C-20/01/2017-02	Achat de concession	M. et Mme André FORNAS	511,50 € - 30 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

La Tour de Salvagny le 14 mars 2017

Rapport N° 02-22/03/2017

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières sur l'année 2016

Pascal DESSEIGNE rappelle que l'article L 2241-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectuées par les Communes de plus de 3 500 habitants doivent être inscrites tous les ans sur un tableau annexé au compte administratif.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été décidées pendant l'exercice budgétaire retracé, soit l'année 2016. La date à prendre en compte n'est pas celle de la signature de l'acte authentique ou du paiement, mais celle de l'échange du consentement sur la chose et le prix.

Ce bilan concerne toutes les mutations : ventes, cessions d'usufruit et nue-propiété, échanges avec ou sans soulte, donations, legs, baux à construction ou à réhabilitation.

Il porte également sur les acquisitions ou cessions effectuées par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la Commune dans le cadre d'une convention conclue avec elle (ex. : concession d'aménagement, convention d'acquisition foncière).

◆ **Acquisitions 2016 :**

- Acquisition d'un tènement immobilier situé à l'angle de l'avenue des Monts d'Or et de l'avenue de la Poterie, d'une superficie de 435 m², au prix de 150 000 €, frais annexes en sus (*délibération n° DB-07/06/2016-33*). Pascal précise qu'il s'agit du local Orange.
- Acquisition des parcelles cadastrées AT 4, AT 5, AT 72, AT 80 et AT 89, espaces boisés situés avenue du Casino, pour une superficie totale de 76 138 m² et un montant de 50 785 €, autres frais annexes (*délibération n° DB-22/11/2016-09*).

◆ **Cessions :**

- Cession de deux tènements immobiliers sis 27 et 29 rue de Paris, cadastrés sections AL 4 et AL 1, d'une superficie respective de 857 m² et 360 m², à l'OPH LYON METROPOLE HABITAT pour une somme de 630 000 €, avec versement d'une subvention de 150 000 € par la Commune pour la réalisation d'un programme de logements sociaux (*délibération n° DB-22/03/2016-16*).
- Cession des parcelles cadastrées AT 27, AT 50, AT 103, espaces boisés situés avenue du Casino, pour une superficie totale de 14 616 m² et un montant de 14 616 €, outre frais annexes (*délibération n° DB-22/11/2016-09*).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2016.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 03-22/03/2017
Adoption des comptes administratifs du budget principal et
du budget annexe « locaux » de l'exercice 2016

Pascal DESSEIGNE rappelle que le compte administratif est le document de résultat de l'ordonnateur (le Maire) de l'exercice écoulé. Ce document budgétaire reflète la réalité des opérations menées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement. Il doit être conforme à la comptabilité tenue chez le Receveur municipal qui fait l'objet du compte de gestion soumis à l'approbation du Conseil municipal.

L'année 2016 s'est terminée sur un excédent de fonctionnement de 816 K€, après 904 K€ en 2015 et 953 K€ en 2014. Un excédent encore important donc, même si nous pouvons constater une baisse régulière sur les dernières années en raison notamment de l'impact des décisions de l'Etat (nouveaux rythmes scolaires, baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement...). La Capacité d'Autofinancement (CAF) ressort à 2134 K€, en forte hausse sur 2015 (1902 K€) grâce notamment au legs de Mme RICHERT (189 K€ passé en compte en 2016).

Des recettes de fonctionnement de 5652K€, légèrement en baisse (sur 2015, 5690 K€) et ce malgré des chiffres supérieurs sur le poste Impôts et taxes (4568 K€ contre 4492 K€). Cette baisse est due principalement à la chute de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 100 K€ sur un an).

Des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des deux budgets de la commune qui s'élèvent à 4836 K€, soit une hausse de 123 K€ (2.6 %) par rapport à l'année précédente, hausse que l'on retrouve dans le poste des charges de personnel (+ 45 K€) et dans celui des dotations aux amortissements (+ 29 K€).

❖ BUDGET PRINCIPAL

1. Des recettes de fonctionnement de 5 442 326,05 €, en hausse de 9,1 % sur le budget primitif et inférieures de 0,7 % aux recettes de 2015.

Le chapitre 013 "Atténuations de charges" correspond principalement aux remboursements sur rémunération du personnel absent (mise à disposition, décharges syndicales et maladie) pour 31 880,28 €, ainsi que la participation des agents à l'achat des tickets restaurants pour 19 354,40 €. Ce chapitre s'est élevé à la somme de 55 998,33 €, représentant un écart de 12 % si on le compare au BP.

Le chapitre 70 "produits des services, du domaine et ventes», s'établit à 174 654 €, en écart de 31 % sur le budget et de 5.12 % sur le CA 2015 (166 K€). Une forte hausse des redevances d'occupation du domaine public pour 19 823 €. Hausse également importante des redevances des familles pour le Centre Aéré, l'EAJE (95 487 € contre 82 K€ en 2015). Les redevances des services périscolaires et d'enseignement (Activités périscolaires et restaurant scolaire) pour 32 414 €. Enfin la production énergétique (panneaux solaires halle et Anthropologia) conforme au budget à 19 478 €.

Le chapitre 73 "Impôts et taxes" s'élève à 4 568 379,51 €, en hausse de 5,91 % sur le BP et de 1,7 % par rapport à 2015. Les redevances du Casino Le Lyon Vert se sont maintenues à 2 600 000 € et le montant perçu pour les impôts locaux est en hausse de 2,69 % à 1 410 000 € sur le BP (1 447 971 € au CA 2016). En hausse également, la part de la Taxe sur Electricité revenant à la commune à 116 489 € et 90 000 € anticipés, et surtout une progression des droits de mutation à 273 628 € contre 120 000 € au BP et 237 662 € en 2015. Ce sont des recettes dont nous ne pouvions anticiper une telle progression, montrant bien cependant que les transactions immobilières augmentent fortement sur la commune, sur des niveaux de prix qui restent élevés, et que la demande de parcellisations reste forte, le tout marquant l'attractivité immobilière exercée par la commune.

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » s'élève à 373 077,91 €, en forte hausse de 18,87 % par rapport au BP mais en baisse de 26,25 % sur 2015. Dans le détail : une Dotation Globale de Fonctionnement à 254 118 € en 2015, 155 043 en 2016 € (362 280 € en 2014), des compensations de l'Etat à 30 105 € contre 40 000 € budgétés (sommes attribuées pour compenser l'effet financier de certaines mesures d'exonération prises par le gouvernement quant aux impôts locaux), une participation de la CAF (EAJE, RAM) à 146 291 € (120 000 € au BP), une Dotation de Solidarité Rurale qui s'est établie à 26 578 € alors que, par prudence et par crainte de nouvelles restrictions budgétaires, notamment pour les communes plus aisées financièrement, nous l'avions estimée à 0 € au BP. Enfin, dans ce chapitre est comptabilisé le fonds d'amorçage pour 13 K€ (contribution de l'Etat aux activités périscolaires), estimé à 9 000 € au BP.

Le chapitre 75 "Autres produits de gestion courante" qui regroupe les loyers et charges des logements dont la Commune est propriétaire est conforme aux prévisions à 190 641,04 € mais il intègre cette année le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget locaux pour un montant de 73 006,64 €.

2. Des dépenses de fonctionnement réelles de 4 003 907 €, en baisse de 8,2 % sur le budget principal et supérieures de 0,52 % aux dépenses de 2015 (3 983 030 €).

Les dépenses de fonctionnement du budget principal intégrant les dotations aux amortissements qui ne sont que des écritures d'ordre, s'élèvent à 4 625 485,47 €, en baisse de 7,3 % par rapport au BP 2016 établi à 4 990 500 €.

Les charges à caractère général (chapitre 011) clôturent à 1 477 288,52 € en baisse de 10,98 % par rapport au budget primitif et en augmentation de 0,63 % par rapport à 2015.

Il convient de noter que le poste fluides (électricité, gaz, bois..) est en baisse à 213 512 € contre 267 000 € budgétés (- 48 K€ pour l'électricité et le gaz), qui résulte d'une baisse des tarifs d'électricité et de gaz dans le cadre des marchés groupés cumulée à une baisse des consommations. A titre de comparaison, ce poste s'élevait à 228 538 € pour 2015.

En ce qui concerne les achats pour l'EAJE, le Centre Aéré (repas...), notre contribution au restaurant scolaire (116 K€ pour l'année), ainsi que les fournitures scolaires (19 875 €), le montant est contenu à 195 814€, contre 202 000 € au BP.

Nous enregistrons une baisse sensible sur le poste des petits équipements et fournitures diverses qui s'établit à 46 285 €, contre 68 000 € au BP, et pour celui des dépenses d'entretien des bâtiments, terrains et espaces verts à 275 596 €, contre 316 000 € budgétés, en raison notamment des efforts de rationalisation des diverses activités et résultant aussi des programmes de mise à niveau des équipements municipaux engagés depuis plusieurs années.

Les services extérieurs, globalement budgétés à 1 116 050 €, se sont finalement achevés à 1 017 380 €, en baisse de 8.84 % sur le BP. Nous pouvons ainsi noter une baisse sensible pour les contrats de prestation et maintenance, à 100 427 € contre 138 000 €.

En effet, plusieurs contrôles périodiques ont été reportés notamment les contrôles électriques et éclairage sécurité dans les locaux des écoles maternelles et élémentaires compte tenu des travaux. Nous enregistrons aussi une variation pour le poste locations mobilières et charges locatives à 118 940 €, contre 162 200 € budgétés grâce, entre autres, à l'optimisation de divers éléments sur les manifestations et au coût de locations des algécos inférieurs aux prévisions. Nous avons pu également constater une diminution de 32,13 % du poste de Nettoyage des locaux, le personnel communal ayant remplacé la société de services pour l'Ecole Elémentaire. Le poste des fêtes et cérémonies est conforme aux prévisions à 60 135 €. Le poste Télécommunication et Affranchissement à 40 740 € est inférieur aux prévisions budgétées à 45 000 €.

Le poste primes d'assurance est stable à 19 846 €, ainsi que celui du transport de personnes (taxis pour les personnes âgées, transport piscine pour les écoles et transport centre aéré) à 61 467 €.

Nous notons une hausse importante du poste transport de biens en raison des travaux de l'école maternelle qui ont nécessité le déménagement des classes dans les locaux de l'école primaire et du RAM au Vieux Bourg ainsi que du poste autres frais divers qui retrace tous les travaux d'aménagement de l'école élémentaire pour accueillir les enfants de l'école maternelle dans de bonnes conditions.

Les autres postes de ce chapitre sont ressortis conformes au budget.

Les charges de personnel (chapitre 012) se sont élevées à 1 612 526,39 €, en baisse de 0.46 % par rapport au BP, donc conformes au budget. Si nous tenons compte du poste Atténuation des charges, les charges de personnel se sont donc affichées à 1 556 528 €, en hausse de 2,3 % par rapport à 2015. Nous constatons une stabilité des charges de personnel d'une année sur l'autre.

Enfin, en ce qui concerne les Autres charges de gestion courante (chapitre 65), nous pouvons relever une baisse de 6,5 % des charges de syndicats, notamment due à une contribution moins élevée au SIGERLY (304 K€ contre 341 K€ en 2015) et une baisse importante de la contribution au syndicat piscine (37 800 € contre 50 400 € en 2015), un niveau moins élevé de 3,7 % sur le poste des subventions par rapport au BP mais supérieur de 1,8 % sur 2015. Ce chapitre ressort donc à 772 572 €, en baisse de 9,33 % par rapport au BP et de 5,3% sur le CA 2015.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2016 a donc été de 816 K€ (904 K€ en 2015). Il traduit très clairement la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il marque aussi le dynamisme et l'attractivité de notre commune avec un marché immobilier en pleine croissance qui conforte nos recettes.

3. Les recettes d'investissement de l'exercice 2016 s'élèvent à 2 115 856,18 € constituées d'une part de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2015 pour 904 354,12 €, du FCTVA et TLE 2016 pour 392 967,16 €, de la dotation aux amortissements 2016 pour 621 578,20 €, du montant de la succession RICHERT recouvré pour 189 106,22 €, du remboursement de cautions pour 850 € et du solde de la subvention pour le terrain de football en synthétique d'un montant de 7 000 €.

4. Les dépenses d'investissement 2016 s'élèvent, quant à elles, à 3 058 145 €, payées pour 1 608 738,11 € et engagées pour 1 870 507,74 € correspondant pour environ 1,4 K€ aux travaux de l'école maternelle.

Enfin, notre Capacité d'Auto Financement (CAF) s'élève cette année à 2 134 K€, contre 1 902 K€ en 2015. Elle s'établit en ajoutant à l'Excédent de Fonctionnement 2016 pour 816 K€ le produit du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) pour 393 K€, la Dotation aux Amortissements pour 622 K€ et enfin l'Excédent de Fonctionnement et la Dotation aux amortissements des Locaux pour 115 K€.

Cette CAF correspond à nos investissements des prochaines années et est donc le véritable baromètre de la santé financière de notre commune.

Les résultats de l'exercice 2016 pour le Budget Principal sont les suivants :

	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT	5 442 326,05 €	4 625 485,47 €	816 840,58 €
INVESTISSEMENT	2 115 856,18 €	1 608 738,71 €	507 117,47 €

Le résultat de clôture pour ce même budget arrêté au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

SECTIONS	Résultat de clôture au 31.12.2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice au 31.12.2016	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture au 31.12.2016
Investissement	3 969 897,83 €	0,00 €	507 117,47 €	228,23 €	4 477 243,53 €
Fonctionnement	904 354,12 €	904 354,12 €	816 840,58 €	714,72 €	817 555,30 €
TOTAL	4 874 251,95 €	904 354,12 €	1 323 958,05 €	942,95 €	5 294 798,83 €

Pascal DESSEIGNE rappelle que la capacité d'autofinancement de la commune permet de mesurer la capacité d'investir de la commune. L'excédent 2016 de la commune s'établit à 816 840.58 euros en légère baisse par rapport aux années précédentes. Le FCTVA est en hausse en raison de la possibilité ouverte aux communes de récupérer la TVA sur les travaux opérés sur les bâtiments publics. La dotation aux amortissements reste stable et l'épargne brute pour 2016 est 1,945 M€. L'épargne nette est identique puisque la différence entre les deux est constituée par l'endettement qui est nul pour la commune. On a également enregistré au titre de l'exercice 2016 des dons pour 189 000 euros au titre de la succession Richert. La capacité d'autofinancement est de 2,134 M€ en nette hausse par rapport à 2015. Cependant si on exclut l'exceptionnel, on est sur un montant identique à celui des années précédentes.

On constate une légère baisse des recettes de fonctionnement par rapport au compte administratif 2015 qui est essentiellement due à la DGF qui a enregistré une perte 100 000 euros en 2016. Les points principaux des recettes sont les impôts et taxes qui comprennent notamment les revenus du casino qui sont stables à 2,6 M€, les droits de mutations qui sont en forte hausse en 2016 ce qui témoigne de la bonne vitalité du marché immobilier sur la commune et de l'augmentation des demandes de parcellisation. Sur la totalité des impôts et taxes, les taxes locales s'élèvent à 1,449 M€ en hausse par rapport à 2015 alors que l'augmentation des bases est de 0,7% seulement.

Concernant les dépenses de fonctionnement réelles, c'est-à-dire sans la dotation aux amortissements, elles s'élèvent à 4,3 M€ en hausse de 0,5% par rapport au compte administratif 2015. On constate donc une stabilité des dépenses de fonctionnement avec une augmentation un peu plus forte de nos charges de personnel puisque le nettoyage réalisé à l'école est désormais assuré par du personnel communal, la société de nettoyage ne donnant pas satisfaction. Pascal DESSEIGNE note une stabilité des postes dans les dépenses de fonctionnement par rapport à 2015. L'entretien des bâtiments, des terrains et des espaces verts pour 275 000 € est en baisse par rapport à l'année précédente bien que la commune dispose de plus de bâtiments publics (tennis couverts

et vestiaires). Le poste de location mobilière est en nette hausse en lien avec le déménagement et les travaux de l'école maternelle. On constate également une hausse importante du poste divers qui enregistre les travaux de menuiseries réalisés dans l'école maternelle. Par ailleurs, dans le chapitre autres services, le poste nettoyage des locaux est en baisse conformément à ce qui a été indiqué et les autres postes sont relativement stables. On enregistre une augmentation des cotisations due principalement à la décision prise par le conseil de cotiser à Soliha. Cet organisme assiste la commune dans la démarche qu'elle a engagée pour favoriser le conventionnement social dans les logements privés afin d'augmenter son parc de logements sociaux. On note également une hausse du poste transports qui concerne principalement les transports de biens pour le déménagement de l'école maternelle. Sur les autres charges de gestion, le poste subventions est stable ainsi que les indemnités des élus. Les participations aux syndicats sont en baisse, la participation au Sigerly étant passé de 341 000 € en 2015 à 304 000 € pour 2016, et de 50 000 € en 2015 à 37 000 € en 2016 pour la piscine intercommunale.

❖ BUDGET ANNEXE LOCAUX

Les recettes de fonctionnement propres à l'exercice se sont élevées à la somme de 210 278 €. Elles regroupent les loyers (196 681 €), le remboursement des charges locatives (13 597 €).

Les dépenses s'élèvent à 211 135,27 €, dont 115 360 € de dotations aux amortissements et 73 006€ d'excédent de fonctionnement qui sont remontés au budget principal de la commune. Les dépenses réelles de l'exercice sont donc de 22 768 €, correspondant aux charges d'entretien et de copropriété.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 186 939 €. Elles sont constituées des dotations aux amortissements pour un montant de 115 360 € et de l'excédent de fonctionnement capitalisés pour un montant de 71 579 €.

Les dépenses d'investissement sur l'exercice 2016 se sont élevées à 880 € pour le remplacement du cumulus d'un locataire.

Les résultats de l'exercice 2016 pour le budget annexe "locaux" sont les suivants :

Recettes de fonctionnement :	210 278,22 €	Recettes d'investissement :	186 938,97 €
Dépenses de fonctionnement :	211 135,27 €	Dépenses d'investissement :	880,00 €
Déficit de fonctionnement :	- 857,05 €	Excédent d'investissement :	186 058,97 €

Le résultat de clôture pour ce même budget arrêté au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

SECTIONS	Résultat de clôture au 31.12.2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice au 31.12.2016	Résultat de clôture au 31.12.2016
Investissement	1 172 034,47 €	0,00 €	186 058,97 €	1 358 093,44 €
Fonctionnement	144 585,37 €	71 578,73 €	-857,05 €	72 149,59 €
TOTAL	1 316 619,84 €	71 578,73 €	185 201,92 €	1 430 243,03 €

Pascal DESSEIGNE précise que dans les recettes de fonctionnement il y a 197 000 euros au titre des loyers des commerces et l'essentiel des dépenses de fonctionnement provient de la dotation aux amortissements et de l'excédent de fonctionnement 2015 qui a été remonté au budget principal de la commune. Les charges sont faibles puisqu'elles s'élèvent à 22 000 euros. Il ajoute qu'aucun investissement n'est réalisé sur ce budget.

Le Maire propose d'approuver les comptes administratifs 2016 tels que présentés ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2016.

Jacques COCHE demande des précisions sur les chiffres énoncés et quels seront les chiffres présentés dans La Tour en Bref.

Pascal DESSEIGNE explique qu'il présentera dans la Tour en Bref le compte administratif 2016 puis à côté le budget 2017.

Gilles PILLON rappelle que le compte administratif est la présentation de la réalisation de l'exercice en cours. Pour le public et pour la presse il est proposé une présentation synthétique alors que les conseillers municipaux bénéficient d'une présentation très détaillée dans les rapports.

Jacques COCHE rappelle qu'ils avaient exprimé leurs désaccords lors du débat d'orientation budgétaire et précise qu'ils voteront contre le budget. Il ajoute que ces budgets démontrent un manque de projection pour l'avenir et un manque de dialogue avec l'ensemble de la population. Il déplore qu'il n'y ait pas de débat public sur les grands sujets, hormis les débats sur « synergie » mais qui sont davantage des débats politiques ce qui empêche de faire évoluer la commune. Il indique que si on prend en compte les divers chantiers que sont le casino, l'hippodrome, le golf, les zones d'entreprises, ce sont tous des chantiers engagés par les prédécesseurs de l'équipe municipale actuelle. Il ajoute que les charges de fonctionnement ne décroissent pas en raison des investissements coûteux qui sont engagés et qui génèrent d'importantes charges de maintenance. Cependant, la bonne trésorerie de la commune devrait permettre d'investir pour le bien-être de tous les habitants et de trouver des ressources qui contribuent d'une part à faire de la commune de La Tour de Salvagny un modèle et d'autre part à pérenniser les équilibres budgétaires. La commune dispose d'un budget équivalent à celui d'une commune de 7 000 à 9 000 habitants, ce qui constitue un chance qu'il convient de préserver. Il note également que les budgets proposés ne laissent pas assez de place à la jeunesse qui a besoin de sa liberté et de s'exprimer. Il ajoute qu'il fera d'ailleurs des propositions à ce titre, l'équipe municipale ayant déjà pris en compte certaines de ses propositions. Il remercie Pascal DESSEIGNE pour la présentation du budget.

Jean Philippe JAL arrive en séance.

Gilles PILLON s'étonne des remarques de Jacques COCHE sur le manque de perspectives et d'innovations quand il fait le point sur toutes les réalisations du mandat en cours et qui ne sont pas de petites ampleurs. Il ajoute que lorsque la commune réalise des acquisitions foncières en se projetant dans l'avenir sur des investissements, c'est pour répondre aux besoins des tourellois. Il explique que la construction de l'école maternelle s'est faite en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, et que de nombreux groupes de travail se sont réunis pendant la phase de conception et de réalisation des travaux. De la même manière, la délégation de service public pour l'accueil extrascolaire qui constitue un nouveau service apporté à la population a été élaboré en lien avec les parents d'élèves. Il ajoute que ce service a bien sur un coût comme toute création de nouveaux services. Il précise qu'il est facile de demander sans cesse de nouveaux services en se plaignant de la hausse des dépenses de fonctionnement. Il ajoute que dans des communes de petites tailles telles que la nôtre, la majorité des dépenses de fonctionnement sont des dépenses obligatoires et que pour le reste des efforts importants ont déjà été entrepris afin de réduire les charges, sans amoindrir la qualité du service rendu aux habitants. On note d'ailleurs que dans les dépenses de fonctionnement 2016, une grande partie de ces dépenses sont des dépenses exceptionnelles liées aux travaux de l'école maternelle. De plus, la qualité et la nature des investissements qui sont réalisés permettent de réduire notamment les dépenses d'énergie de manière conséquente.

Gilles PILLON pour conclure, remercie Jacques COCHE de reconnaître que l'équipe municipale fait les travaux qui s'imposent. En effet, l'équipe municipale est soucieuse d'appliquer son programme dans sa totalité et même davantage et n'attend pas les idées de l'opposition pour avancer. Il précise qu'il s'assure régulièrement de l'avancée des projets et du respect des engagements pour qu'à la fin du mandat tout ce qui a été promis soit respecté. Or à ce jour, l'équipe municipale qui a été élue très majoritairement est même en avance sur son programme. Il ajoute également que des négociations sont en cours qu'il ne peut par conséquent évoquer mais que de nouvelles acquisitions foncières vont voir le jour prochainement pour préparer l'avenir de la commune. L'équipe avance dans la sérénité et le pragmatisme.

Pascal DESSEIGNE complète en précisant que l'excédent de fonctionnement est en légère baisse mais que si l'on observe l'épargne nette de la commune sur les 4 dernières années on constate une grande stabilité puisqu'elle s'élève à environ 1,850 M€ en dépit des nombreux investissements de bâtiments publics qui ne se sont pas concrétisés par des hausses de charges de fonctionnement. La commune parvient à maintenir une épargne nette stable, ce qui constitue un très bon indicateur.

Le Maire s'étant retiré, Annick MIDY prend la présidence de la séance et fait procéder au vote des comptes administratifs 2016.

Pour le vote du compte administratif 2016 de la commune :

Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA votant contre, le Conseil municipal, à la majorité des votants :

- approuve le compte administratif 2016 du budget principal tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2016.

Pour le compte administratif 2016 des locaux :

Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA s'abstenant, le Conseil municipal, à la majorité des votants :

- approuve le compte administratif 2016 du budget annexe "locaux" tel que présenté ci-dessus et le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2016.

Gilles PILLON reprend la présidence de la séance et remercie l'équipe municipale et note que l'exercice 2016 laisse des comptes solides pour préparer l'avenir.

La Tour de Salvagny le 14 mars 2017

Rapport N° 04-22/03/2017
Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2016

Pascal DESSEIGNE rappelle que le compte de gestion est le document comptable établi par le Receveur municipal. Il doit être conforme au compte administratif présenté par le Maire puisqu'il traite des mêmes opérations comptables. Les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe « locaux » 2016 étant conformes aux comptes administratifs, le Conseil municipal, à la majorité, Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA s'abstenant, les adopte.

La Tour de Salvagny le 14 mars 2017

Rapport N° 05-22/03/2017
Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal

Pascal DESSEIGNE qu'après le vote des comptes administratifs, il convient de procéder à l'affectation des résultats pour les excédents constatés à la section de fonctionnement pour chacun des budgets. Le résultat peut être affecté soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat doit être affecté en priorité à l'apurement d'un déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur), à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), pour le solde et selon la décision du Conseil municipal, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Pour le budget principal, le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2016 sur la section de fonctionnement est de 817 555,30 €. Pascal DESSEIGNE indique que les années précédentes, l'excédent de fonctionnement était intégralement affecté à l'investissement mais qu'il est proposé cette année d'affecter 667 555,30 euros en investissement et de conserver 150 000 euros dans le

budget fonctionnement 2017 afin de parer aux incertitudes sur les recettes des années à venir. Il précise que cela ne signifie en aucun cas que ces crédits seront consommés comme c'est le cas d'ailleurs pour les dépenses imprévues.

Gilles PILLON indique qu'il s'agit d'une position de sagesse lorsqu'on ne dispose pas de visibilité sur l'avenir.

Le Conseil municipal à la majorité, Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA s'abstenant décide d'affecter ce résultat en partie en section de fonctionnement au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 150 000 € et en partie en section d'investissement du budget principal au chapitre 10 – article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour un montant de 667 555,30 €.

La Tour de Salvagny le 14 mars 2017

Rapport N° 06-22/03/2017
Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe « locaux »

Pascal DESSEIGNE rappelle que le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2016 sur la section de fonctionnement est excédentaire de 72 149,59 €. Pascal DESSEIGNE propose d'affecter comme les années précédentes l'intégralité de l'excédent à la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal, à la majorité, Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA s'abstenant décide de reprendre le résultat de l'exercice 2016 (72 149,59€) sur la section de fonctionnement au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

La Tour de Salvagny le 14 mars 2017

Rapport N° 07-22/03/2017
Vote des budgets primitifs 2017

Pascal DESSEIGNE rappelle qu'au début de cette mandature, certains engagements avaient été fortement priorités, et rappelés lors de chaque débat d'Orientation Budgétaire. Celui présenté en janvier 2017 n'a pas fait exception à la règle, puisqu'il avait été proposé à nouveau de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux et pouvoir ainsi maintenir ceux-ci parmi les plus bas de la Métropole, de ne pas fiscaliser la contribution aux syndicats, contrairement à la plupart des communes, et de préserver l'avenir de notre commune en ne contractant aucun endettement.

Au vu des difficultés rencontrées dans les communes environnantes face aux contraintes de plus en plus fortes imposées aux collectivités, tant en terme financier qu'administratif, il apparaît que notre village fait figure aujourd'hui d'havre de paix. Nombre de communes sont en effet obligées de diminuer sensiblement leurs investissements, de réduire la qualité de services apportés à leur population, ou de réduire leurs frais de personnel.

Malgré tout, il nous faut rester prudent dans notre gestion et continuer à projeter notre village dans l'avenir, et ce en préservant ses capacités d'investissement, en continuant à entretenir notre patrimoine communal, et enfin tout en maintenant une qualité de vie très appréciable à nos concitoyens

Le budget 2017 s'inscrit donc dans une stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une recherche permanente d'optimisation et donc de réduction des coûts à service constant, d'investissements générant des économies ou des ressources nouvelles à moyen terme pour la commune, dans un contexte contraint qui devrait encore se dégrader dans les années à venir.

Pour 2017, malgré l'impact de la baisse des dotations, nous avons tout de même budgété des recettes supérieures au BP 2016 de l'ordre de 1.98 % (hors les 150 000 € d'excédent de

fonctionnement 2016 reporté). Nous avons en effet pu budgéter une hausse conséquente des impôts locaux grâce à l'augmentation de la population essentiellement puisque les taux communaux sont restés inchangés et surtout une appréciation substantielle des droits de mutation (+ 110 K€ sur le BP 17) grâce à la bonne tenue des prix immobiliers et une demande croissante des parcellisations sur la commune.

Par ailleurs, il a été budgété une augmentation des dépenses de fonctionnement d'environ 59 550 € (+ 1.19 %) due principalement à la future délégation de service public pour l'accueil périscolaires et extrascolaires pour le dernier trimestre 2017.

Nous poursuivons notre politique d'investissement déterminée permettant d'offrir de meilleurs services et de préserver la qualité de notre patrimoine. Ainsi, 2017 verra l'achèvement de la rénovation de l'Ecole maternelle, l'agrandissement du cimetière, la création du parking du Contal et l'aménagement de l'allée des Ecotais, le remplacement de la chaudière mairie, le renforcement de la sécurisation du parc de l'hippodrome et l'installation des caméras de vidéo protection sur l'espace public, le changement des panneaux lumineux, la mise à niveau de l'équipement informatique de l'école Élémentaire. Enfin, nous maintiendrons notre politique foncière active en essayant de créer les opportunités et d'en profiter tant dans le développement économique que social, tel que nous l'avons développé en 2016.

A) BUDGET PRINCIPAL 2017

1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Atténuation des charges

Ce poste concerne essentiellement le remboursement du salaire des membres du personnel absent (maladies, mise à disposition, décharges syndicales). Depuis 2015, il comprend, en outre, la prise en compte de la part payée par les employés municipaux sur les tickets restaurant, représentant, en 2016, plus de 19 000 €. Ce poste a été ainsi budgété à 48 000 €, contre 50 000 € au BP 2016, tenant aussi compte du taux moyen d'absentéisme ces dernières années.

- Produits des services

Ce poste correspond aux règlements des parents pour l'EAJE, le Centre Aéré, les Activités Périscolaires et la redevance relative à la délégation de service publique pour la restauration scolaire. Il est stable par rapport au BP 2016 à 135 800 € contre 133 000 €.

- Impôts et taxes

Pour 2017, les recettes versées par le SIRISH à notre commune resteront stables à 2.6 Millions d'€. Le contexte économique ne favorise pas ce secteur d'activité, pourtant les ressources du Casino ont été en 2016 en légère hausse, contrairement aux dernières années où la baisse avait été constante. Pour autant, la trésorerie du SIRISH nous permet d'être assurés d'un montant similaire en 2017. Notre vigilance et toute notre attention sont donc portées au-delà du 1^{er} janvier 2018 avec le nouveau cadre légal.

Les impôts locaux ont été budgétés à 1.450 Millions d'€ pour 2017 contre 1.447 Million d'€ réalisés en 2016, et 1.41 Million d'€ au BP 2016, avec un taux de revalorisation des bases estimée à 0.4 %.

Les autres impôts et taxes ont été estimés à 443 500 €, en hausse de 46.1 % grâce à une budgétisation des droits de mutation en progression de 110 000 €.

Ce chapitre Impôts et Taxes s'élèverait globalement à 4 493 500 € en hausse de 4.17 %.

- Dotations et participations

Ce chapitre est encore en forte baisse cette année (- 26.7 %) à 230 00 € contre 314 000 € au BP 2016. La Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat, devrait en effet baisser de 100 000 € par rapport au BP 2016 pour arriver à un montant proche de 52 000 €. L'essentiel de ce chapitre étant constitué désormais par les remboursements de la CAF à 140 000 €, budgété à + 20 000 € par rapport au BP 16.

- Autres produits

Ce poste correspond aux revenus des locaux d'habitation des immeubles appartenant à la commune. Il est budgété à 162 000 € contre 160 000 € au BP 2016. 20 000 € correspondent au remboursement de la taxe sur ordures ménagères par nos locataires, ainsi qu'aux provisions sur charges.

A noter en exceptionnel budgété pour 2017, la somme de 150 000 € prélevés de l'excédent de fonctionnement 2016 (le restant ayant été versé à la section investissement).

Recettes de Fonctionnement	BP 2016	BP 2017
013 Atténuation des charges	50 000 €	48 000€
70 Produits des services	133 000€	135 800€
73 Impôts et Taxes	4 313 500€	4 493 500€
74 Dotations et Participations	314 000€	230 000€
75 Autres produits	180 000€	182 000€
002 Excédent antérieur reporté		150 000€
TOTAL	4 990 500 €	5 239 300 €

Les recettes de fonctionnement ont été budgétées en global à 5 239 300 €, en hausse de 4,98 % par rapport au BP 2016.

2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

- Charges à caractère général

Budgété à 1.734 Millions d'€, en hausse de 4.5 % sur le budget 2016, ce chapitre regroupe principalement :

. les achats pour 551 500 €, en hausse de 1.4 %. Grâce à une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, il a été budgété un poste fluides en baisse de 9 % sur le BP 2016. Par contre la future DSP pour les activités périscolaires prendra effet à la future rentrée scolaire et devra donc être comptabilisée sur le dernier trimestre civil de l'année 2017. Nous avons budgété ainsi 40 000 € de dépenses supplémentaires dans ce poste. Par ailleurs des économies ont été prévues dans les dépenses des diverses fournitures administratives, d'entretien et autres petits équipements.

. les services extérieurs pour 662 200 €, en hausse de 2.2 % sur le BP 2016. Des dépenses pour travaux d'espaces verts ont dues être prévues, notamment pour le nettoyage des nouvelles parcelles échangées avec la Métropole. 50 000 € ont été budgétées pour ce poste. Des charges de locations et de déménagement pour l'Ecole Maternelle ont également dues être prévues, mais moins cependant qu'au BP 2016 (130 000 € contre 162 000 € en 2016). Des frais pour travaux de menuiserie à l'Ecole Maternelle sont également prévus pour environ 25 000 € (travaux d'enlèvement des cloisons, des sanitaires, et de tous les éléments provisoires installés pour l'accueil de la maternelle dans les locaux de l'école primaire).

. les autres services extérieurs, poste en forte hausse à 516 700 € soit 10.19 % par rapport au BP 2016 (468 900 €). Ont été budgétés : un poste nettoyage en forte baisse à 57 000 € puisque désormais c'est une équipe municipale qui a pris en charge ce poste à l'Ecole Elémentaire. Un poste Fêtes et cérémonies en hausse pour assurer le départ dans notre village d'une étape de la course cycliste Le Dauphiné, évènement à rayonnement international et qui mettra notre commune à l'honneur et sous les projecteurs des médias. Un poste Publications et insertions en hausse conséquente pour faire face entre autres aux dépenses liées à la future DSP des activités périscolaires. Les autres postes de ce chapitre devraient rester stables par rapport au BP 2016.

- Charges de personnel

Des charges de personnel budgétées en hausse de 0.9 % sur le BP 2016 pour tenir compte de la progression du point d'indice ainsi que de la hausse prévisible des frais de nettoyage à l'Ecole compte tenu de son utilisation pour les futures activités périscolaires et les activités pendant les vacances scolaires dans le cadre de la DSP. Le chapitre est évalué à 1 635 000 € et représente 37 % de nos dépenses de fonctionnement réelles.

- Atténuation des produits

Ce poste est évalué à 146 300 €, contre 135 300€ au BP 2016. Cette hausse pour tenir compte du risque que nous soyons davantage mis à contribution dans le cadre du Fonds de Péréquation. A noter que nous devrions encore pouvoir bénéficier cette année de la non taxation au titre de la loi

relative à la SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), alors que le coût par logement manquant est d'environ 400 €, en raison du crédit généré par les opérations menées par la commune.

- Autres charges de gestion

A 841 800 €, ce poste a été budgété en baisse de 1.2 % par rapport au BP 2016. Stabilité du poste des subventions à 247 000 €, des indemnités des élus à 145 000 €. Un poste des syndicats budgété à 370 000 € comprenant une provision pour travaux à la piscine intercommunale. Enfin un poste de 30 000 € a été prévu pour des créances admises en non valeur, c'est à dire à considérer en pertes et profits après que la Trésorerie ait utilisé tous les recours possibles. Ces créances concernent un non recouvrement de redevances pour occupation du domaine public (la société de BTP ayant fait faillite) et un non recouvrement de loyers dans nos logements communaux.

Dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
011 Charges à caractère général	1 659 550 €	1 734 400 €
012 Charges Personnel	1 620 000 €	1 635 000 €
014 Atténuation produits	135 300 €	146 300 €
65 Autres charges de gestion	852 100 €	841 800 €
67 Charges exceptionnelles	8 000 €	7 000 €
022 Dépenses imprévues	85 000 €	55 000 €
TOTAL	4 359 950 €	4 419 500 €

Les dépenses de fonctionnement ont été budgétées avec une hausse de 1.36 % par rapport au BP 2016 à 4 419 500 €. A noter qu'à ce total s'ajoutent les dotations aux amortissements estimées à 622 000 € en 2017.

3) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont le cumul d'une part de l'excédent de fonctionnement versé à la section investissement (667 555 €), de la dotation aux amortissements (622 000 €), du FCTVA (240 000 €), de la TLE (8 000 €), de la constitution de cautions en cas de changement de locataire (4 000 €), et du produit de la vente des 27 et 29 rue de Paris à LMH pour un montant de 630 000 €, ainsi que l'excédent d'investissement reporté pour 4 477 243 € et représentent un total de 6 846 598 €.

Ces recettes progressent de 19.54% par rapport au budget 2016 (5 824 801.95). Cette somme représente la capacité d'autofinancement de la commune pour notre budget principal, à laquelle il convient de rajouter l'excédent de fonctionnement et d'investissement du budget des locaux (176 000 €), permettant ainsi d'avoir une CAF totale au-delà d'1M€ comme annoncée lors du DOB.

4) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4 000 € ont été budgétés pour prendre en compte un éventuel remboursement de caution en cas de changement de locataire, 80 037 € en immobilisations incorporelles (licences), des subventions d'équipement de 717 100 € dont 60 000 € pour le Fonds d'Investissement Communautaire (FIC), 150 000 € qui correspondent à la subvention communale à la construction des logements sociaux des 27 et 29 rue de Paris, et 400 000 € compris comme provisions pour des éventuels nouveaux projets à vocation sociale. Enfin, on note des immobilisations corporelles et des immobilisations en cours de 6 045 460 € globalement qui correspondent à nos investissements programmés ou pas, et/ou en cours. On pourra noter comme investissements prévus l'acquisition du tènement immobilier Orange, de la sécurisation du parc de l'hippodrome, du parking du Contal, de l'aménagement de l'allée des Ecotais, du remplacement de la chaudière de la mairie, du remplacement des panneaux lumineux, de l'installation des caméras de vidéo protection sur l'espace public.

INVESTISSEMENTS	RECETTES (en €)	DEPENSES (en €)
Produits de cession	630 000	

Dotations	248 000	Dépôts cautionnements	4 000
Dépôts cautionnements	4 000	Immo incorporelles	80 037
Virement sect fonctionnement	667 555	Immo corporelles	4 199 035
Amortissement des immo	622 000	Subvention d'équipement	717 100
Excédent invest reporté	4 477 243	Immo en cours	1 846 425
TOTAL	6 648 798	TOTAL	6 846 598

Pascal DESSEIGNE indique que l'excédent de fonctionnement est prévu en nette baisse par prudence en raison du manque de lisibilité sur l'année 2017. Il indique que des produits exceptionnels sont prévus pour 1,20 M€ constitués des 630 000 euros de la vente du 27 et 29 rue de Paris, de l'affectation de 150 000 euros d'excédent de fonctionnement 2016 à la section de fonctionnement, et de la vente du local au docteur PERNEY pour 240 000 euros. Une baisse de la FCTVA a été prévue également. La dotation aux amortissements reste identique à 2016 ce qui permet de ressortir avec une épargne brute de 2,174 M€ et de disposer d'une capacité d'autofinancement légèrement supérieure à 2016 en raison de l'exceptionnel.

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci sont prévues en baisse de 3,7% due principalement à la baisse de la DGF qui passe de 150 000 € à 50 000 € pour 2017. Les impôts locaux sont budgétés à la même hauteur que ceux de 2016. Les redevances du casino sont fixées également à 2,6 M€. Pour les impôts et taxes, les chiffres sont identiques à 2016 pour l'essentiel, à l'exception toutefois des droits de mutation pour lesquels on a été prudent pour 2017.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, la hausse est de 10% qui s'explique par la hausse du poste charges à caractères générales. On note une légère progression des charges de personnel en raison de la mise en place à compter de la rentrée scolaire de la DSP péri et extrascolaires qui va générer des dépenses supplémentaires. Les dépenses imprévues sont budgétisées à 55 000 euros. Les services extérieurs font apparaître une hausse du poste entretien espaces verts pour effectuer les travaux de nettoyage des parcelles que nous avons acquis de la Métropole. Le poste des locations mobilières est également en hausse pour tenir compte des locations d'algécos pendant les travaux de l'école maternelle. Pour les autres services extérieurs, on observe une hausse du poste nettoyage qui résulte de l'utilisation de l'école élémentaire pour les temps d'activités extrascolaires. Le poste fêtes et cérémonies comptabilise les frais engendrés par le départ du Dauphiné qui est une course au rayonnement international et que c'est une chance pour la commune. Les annonces et insertions liées à la DSP péri et extrascolaires sont très onéreuses et contribuent à l'augmentation de ce poste ainsi que le poste communication. Quant au poste transport il est légèrement en baisse de 10 000 euros par rapport à 2016 puisqu'il est prévu moins de transport de chalets. Le chapitre « autres charges de gestion » comprend les subventions qui augmentent en raison de de l'accroissement du nombre d'enfants tourellois à l'école des Charmilles. Les indemnités des élus et les cotisations sont stables. Pascal DESSEIGNE explique également qu'une participation de 15 000 € a été prévue au syndicat piscine pour 2017 pour des travaux. Il ajoute que 30 000 euros de créances irrécouvrables ont été budgétées afin de faire face à la faillite d'une entreprise de BTP dont la créance s'élevait à 14 000 euros et on a enregistré aussi quelques problèmes avec des locataires sur la commune, mais les actions de recouvrement engagées par la Trésorerie ne sont pas toutes épuisées.

Pour répondre à Jacques COCHE, Pascal DESSEIGNE indique que le budget a été réalisé avec prudence mais que des travaux importants d'espaces verts et de sécurisation du parc de l'hippodrome sont prévus et que la DSP péri et extrascolaire va également générer des dépenses supplémentaires.

Jacques COCHE demande des précisions sur l'augmentation des dépenses de publication.

Gilles PILLON précise que les dépenses de communication sont prévisionnelles et que des opportunités vont être créées. Il ajoute que les bois récupérés par la commune qui ne sont pas entretenus vont devoir faire l'objet de nettoyage et de remise à niveau pour proposer un espace accueillant et que ces dépenses ne peuvent passer en investissement mais restent exceptionnelles

sur une année. Il s'agissait donc de faire une approche globale. Il précise concernant la DSP péri et extrascolaire que celle-ci aura un impact sur un seul trimestre en 2017, de septembre à décembre 2017, et que cela a été évalué à environ 40 000 euros. Cependant, il précise qu'il faut attendre l'examen des offres des candidats.

Jacques COCHE demande quel est le budget de fonctionnement 2017.

Le Maire, Gilles PILLON répond que toutes les données chiffrées viennent d'être présentées et que les recettes et les dépenses de fonctionnement sont proposées à 4 419 500 € comme indiqué dans les rapports. Il précise que dans La Tour en Bref, les habitants disposent en principe d'une présentation du budget en consolidé alors que beaucoup de communes ne présentent que le budget principal de la commune en faisant abstraction des budgets annexes.

Pascal DESSEIGNE rappelle également que dans les tableaux figure la capacité d'autofinancement de la commune et qu'il ne peut faire plus synthétique. Il précise que dans les rapports le budget 2017 est comparé par rapport au budget 2016, et le compte administratif 2016 est comparé au compte administratif 2015.

Jacques COCHE reconnaît que les impôts locaux de la commune sont nettement inférieurs à ceux des autres communes de la Métropole. Il note que la commune a la chance de disposer d'un casino et il prend l'exemple de la commune de Charly, commune de 4 600 habitants, qui dispose d'impôts et taxes à hauteur de 1,6 M€ alors que la commune de La Tour dispose de 4,493 M€ incluant les redevances du casino. Le budget de la commune de Charly est de 3,4 M€ alors que celui de la commune de La Tour est de 5,5 M€, ce qui montre qu'une commune qui a plus d'habitants peut disposer de moins de ressources. Il ajoute que la commune a supprimé l'année dernière l'exonération de la taxe foncière pendant deux ans et il ne juge pas cela utile notamment pour les jeunes qui viennent s'installer sur la commune. Pour les recettes des locaux, celles –ci représentent 6% du budget et il pense que la commune peut mieux faire, notamment à l'égard des anciens en créant notamment un EHPAD ou une habitation pour que les retraités puissent se réunir. Il précise que le rôle de l'opposition est de travailler pour que la commune devienne un modèle. Il souhaite que la jeunesse trouve sa place au sein de la commune et indique s'être battu pour un centre aéré. Il propose pour les jeunes la création d'un city parc dans le centre du village. Il regrette que les élus n'aient pas été consultés pour définir les emplacements des caméras de vidéo protections. Il indique également vouloir trouver une deuxième souffle avec l'apport d'entreprises au sein d'un pôle novateur, créateur d'emplois. Il ajoute que la bonne trésorerie de la commune pourrait permettre des investissements qui produiraient de nouvelles recettes pour répondre aux attentes des habitants et afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il conclut en indiquant qu'ils ne voteront pas le budget.

Le Maire Gilles PILLON, apporte les précisions suivantes. Il propose notamment d'examiner les comptes de la commune de Limonest qui est une commune très riche et notamment ses coûts d'endettement. En effet, l'emprunt fait porter sur les générations futures les coûts des investissements réalisés. Pour notre commune, le choix a été fait de ne pas fiscaliser les dépenses d'enfouissements qui constituent une amélioration de l'existant pour ne pas le faire supporter à nos enfants. Par ailleurs, il explique que la création de la maison Richert qui a été réaménagée pour partie et agrémentée de nouveaux logements également a été discutée au sein d'un groupe de travail qui comprenait des médecins, des professions paramédicales, le club des anciens, le club des aînés, des personnes qualifiées qui travaillaient à la CRAM, ce qui a permis dans cette approche démocratique de concrétiser ce projet qui répond parfaitement aux attentes des anciens. Il précise en outre que toutes les réalisations dans la commune sont bien la concrétisation des projets portés par l'équipe municipale majoritaire. Le travail sur la mise en place des caméras de vidéo protections a été menée avec la gendarmerie parce qu'elle est compétente en la matière. La participation citoyenne a été créée avec des citoyens sur un quartier puis le projet a été étendu car les tourellois ont vu l'intérêt de ce dispositif, ont adhéré au dispositif et l'ont ainsi enrichi. La commune va bénéficier de subvention de la région à ce titre.

Gilles PILLON explique également que la problématique des entreprises est étroitement liée à celle du foncier et d'autre part que la compétence est métropolitaine. On peut d'ailleurs constater que la zone de Dommartin est quasiment vide. Or, la stratégie que la commune a porté en achetant du foncier qui a permis la réalisation du parc d'activités et les entreprises qui se sont installées sont plutôt à l'honneur des tourellois. Il faut donc disposer de foncier pour que la Métropole accepte de créer une ZAC et que la commune puisse permettre à de nouvelles entreprises de s'implanter, qui généreront de la taxe foncière pour la commune et de l'ancienne taxe professionnelle pour la

Métropole. C'est la raison pour laquelle dès que la commune dispose d'opportunités pour acheter du foncier, elle concrétise pour être maître de ses aménagements. Ceci constitue une réelle stratégie de la collectivité.

Le Maire Gilles PILLON aborde ensuite la question de la trésorerie qui est significativement conséquente et voulue ainsi, afin de permettre des acquisitions foncières lorsque des opportunités voient le jour et de répondre aux exigences de logements sociaux. Ainsi, la collectivité n'a pas à inscrire dans son budget une dépense obligatoire de 119 000 euros pour déficit de logements sociaux en raison des efforts financiers réalisés qui ont créé un crédit en sa faveur pour les années 2016, 2017 et 2018. Cette approche globale donne de la sérénité et favorise la concrétisation d'opportunités d'acquisitions foncières stratégiques dont le conseil aura d'ailleurs délibéré prochainement. Le budget 2017 est bien un budget de sagesse qui poursuit des investissements importants. Ces derniers sont source de richesse pour la commune et pour les commerçants dont l'activité est plus forte du fait des personnes qui viennent travailler sur la commune.

Gilles PILLON précise que la commune ne dispose à ce jour d'aucun élément financier de l'Etat et qu'il convient de faire des prospectives.

Le Maire propose de mettre au vote le budget principal de la commune 2017.

Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA votant contre, le Conseil municipal, à la majorité, adopte ce budget primitif 2017 de la commune tel que détaillé ci-dessus.

B) BUDGET ANNEXE LOCAUX

1) Fonctionnement

. En recettes de fonctionnement, nous pourrions trouver le produit des charges locatives (10 000 € stables) et surtout le montant des locations commerciales et professionnelles dont la Commune est propriétaire, budgété 190 000€ en baisse suite à la cession du local à usage professionnel du cabinet médical.

. En dépenses de fonctionnement, nous trouvons pour 27 000 € les charges locatives, l'entretien et les réparations des bâtiments, ainsi que les taxes foncières. 5 000 € ont été affectés aux pertes irrécouvrables, en espérant ne pas en avoir besoin. Le poste principal des dépenses est constitué de la Dotation aux amortissements (120 000 €). Enfin, 116 149.59 € sont inscrits en virement en investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée à 272 149.59 €.

2) Investissement

. En recettes d'investissement nous retrouverons la dotation aux amortissements à 120 000 €, les 116 149.59 € en virement de la section de fonctionnement, les 5 000 € constitués de caution en cas d'arrivée de nouveaux locataires, le produit de la vente du local médical au Docteur PERNEY pour un montant de 240 000 €, ainsi que les 1 358 173.44 € d'excédent d'investissement reporté.

. En dépenses d'investissement, se trouveront 5 000 € qui correspondent au remboursement de caution en cas de départ de locataires. La différence permettant l'équilibre du budget s'élève à la somme de 1 834 243.03 €.

La section d'investissement est en équilibre à 1 839 243.03 € en hausse de 29.56% par rapport au BP 2016.

FONCTIONNEMENT	RECETTES (en €)		DEPENSES (en €)
Produits domaine	10 000	Charges à caractère général	27 000
Autres produits	190 000	Autres charges de gestion	7 000
Excédent reporté	72 149.59	Dotation amortissements	120 000
		Charges exceptionnelles	2 000
		Virement en investissement	116 149.59
TOTAL	272 149.59	TOTAL	272 149.59

INVESTISSEMENT	RECETTES (en €)		DEPENSES (en €)
Produits de cession	240 000		
Emprunts et dettes	5 000	Emprunts et dettes	5 000
Amortissements	120 000	Immobilisations corporelles	1 834 243.03
Virement en fonctionnement	116 149.59		
Excédent reporté	1 358 093.44		
TOTAL	1 839 243.03	TOTAL	1 839 243.03

Pascal DESSEIGNE indique que le budget primitif locaux 2017 est stable.

Gilles PILLON propose de mettre au vote le budget locaux 2017.

Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA s'abstenant, le Conseil municipal, à la majorité, adopte ce budget primitif 2017 des locaux tel que détaillé ci-dessus.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 08-22/03/2017
Fixation du taux des taxes locales pour l'année 2017

Pascal DESSEIGNE rappelle que le vote des taxes locales doit être effectué chaque année avant le 15 avril, terme reporté au 30 avril lors des années d'élections municipales. Le vote intervient à partir de la matrice (N° 1259 TH-TF) fournie par les Services Fiscaux, permettant de calculer le produit attendu des taxes locales pour la partie communale.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le budget primitif a été établi, pour la 14^{ème} année consécutive et la 9^{ème} année de l'équipe municipale en place, sur la base de la stabilité des taux communaux. Ces taux restent ainsi parmi les plus faibles de la Métropole de Lyon et ce, d'autant que nous ne fiscalisons pas les contributions aux syndicats, contrairement à la plupart des communes. Il vous est donc proposé de reconduire les taux à l'identique, soit :

Taxe d'habitation	9,68 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,06 %

Bien que nous ne soyons toujours pas en possession de la matrice fiscale, le vote des taux sans augmentation n'aura aucune incidence négative sur la prévision budgétaire dont le montant prévisionnel 2017 à 1 450 000 € correspond au montant perçu en 2016 (1 447 971 €).

Pascal DESSEIGNE rappelle que la commune a décidé de budgétiser la participation des syndicats ce qui correspond à 170 euros par famille. Il précise également que le taux de la taxe d'habitation de la commune de La Tour de Salvagny est le plus bas des communes de la Métropole derrière la commune de Quincieux nouvellement membre de la Métropole. Pour les taxes foncières bâties, seules deux communes ont des taux plus bas que celui de la commune de La Tour et cela est rendu possible grâce aux produits des jeux du Casino et à la prudence dans la gestion des budgets.

Le Maire Gilles PILLON précise que peu de communes budgétisent les participations des syndicats ce qui n'est pas négligeable. Il rappelle également que 25% des dépenses d'investissement pour les enfouissements doivent être réglées via l'emprunt. En effet, le SYGERLY a l'obligation d'emprunter et de faire porter aux communes sur 15 ans les annuités. Ainsi, l'Etat force les communes à s'endetter.

Gilles PILLON met au vote cette proposition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux ci-dessus indiqués qui sont donc inchangés pour la 14^{ème} année consécutive.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 09-22/03/2017
Attribution d'indemnités de fonction aux élus –
modificatif aux délibérations n°DB-17/04/2014-20 du 17 avril 2014
et n° DB-17/12/2015-03 du 17 décembre 2015

Gilles PILLON rappelle que par délibérations n°DB-17/04/2014-20 et n°DB-17/12/2015-03, le Conseil municipal s'est prononcé sur les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du Conseiller municipal délégué.

La mise en œuvre de l'Accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), réforme gouvernementale applicable notamment à la Fonction Publique Territoriale, ainsi que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 adopté dans le cadre de cette réforme, prévoient une nouvelle évolution de l'indice brut terminal servant également de base au calcul des indemnités de fonction aux élus à compter du 1^{er} janvier 2017 puis en 2018.

Par ailleurs, la Commune étant classée station hydrominérale, des majorations d'indemnités sont applicables en vertu de l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités maximales du Maire et des Adjointes sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, majorées de 50 % au titre de commune classée station hydrominérale.

Il convient donc de modifier les délibérations précitées, afin de permettre l'application du nouvel indice terminal en vigueur, applicable pour le calcul des indemnités de fonction du Maire et des élus à compter du 1^{er} janvier 2017, susceptible d'être réévalué.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le Maire a souhaité maintenir le montant de son indemnité tel que défini dans la délibération n°DB-17/12/2015-03, soit au taux de 51 % de l'indice terminal brut de la fonction publique majoré de 50 % et non pas au taux maximum de 55 % ;

Il vous est ainsi proposé de fixer le montant des indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et du Conseiller municipal délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes par les articles L.2123-22 à L.2123-24-1 précités, aux taux suivants :

Indemnité du Maire	51 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 50%
Indemnité Adjoint	20.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique majoré de 50%
Indemnité Conseiller délégué	14.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Il est précisé que ces indemnités de fonctions sont payées mensuellement.

Gilles PILLON indique que le Trésorier a sollicité une nouvelle délibération du conseil suite à la réforme sur la fonction publique territoriale qui a modifié l'indice de référence, ce qui va occasionner une augmentation des indemnités des élus de 0.6%.

Robert CASSARD indique qu'en vertu de l'article L. 2123-24-I-II du code général des collectivités territoriales les conseillers municipaux élus dans des communes de moins de 100 000 habitants peuvent prétendre à percevoir une indemnité mensuelle de l'ordre de 228 euros. Il demande alors pourquoi les conseillers municipaux de la commune de La Tour de Salvagny ne la perçoivent pas car cela est au bon vouloir du Maire. Le coût d'une indemnité pour ces conseillers serait de l'ordre de 20% d'augmentation par rapport au 141 000 euros budgétés.

Gilles PILLON remercie de la question et prend acte de la demande.

Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA votant contre, le conseil municipal à la majorité vote ce nouveau taux.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 10-22/03/2017
Contribution financière au Syndicat Intercommunal
de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise
(SIGERLy) au titre de l'année 2017

Pascal DESSEIGNE rappelle que le SIGERLy a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes. Il est toutefois possible aux communes de décider de ne pas recouvrer cette contribution sur la fiscalité des ménages mais d'inscrire cette participation à son budget.

Au titre de l'année 2017, l'inscription au budget de cette participation s'élève à la somme de 308 054,12 € (304 600,30 € en 2016) couvrant :

- le fonctionnement de la compétence de l'éclairage public pour 137 749,74 €,
- les travaux d'éclairage public pour 73 231,15 €,
- la dissimulation des réseaux pour 97 073,23 €,

Conformément à l'orientation arrêtée lors du Débat d'Orientation Budgétaire et intégrée au Budget 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas fiscaliser cette somme mais d'inscrire le montant total de la participation de la Commune au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 11-22/03/2017
Autorisation donnée au Maire de procéder à un
abondement du Fonds d'Initiative Communale (FIC) 2017

Gilles RUME rappelle que le Fonds d'Initiative Communale est une enveloppe budgétaire allouée par le Conseil Métropolitain à chaque commune de son territoire, afin de pouvoir faire engager par ses services mais sous l'initiative des communes, des travaux de proximité et de sécurité.

Cette enveloppe peut être abondée à même hauteur que le montant attribué aux communes. Le montant prévisionnel du FIC 2017 s'élèverait à 60 000 € (inchangé par rapport à 2016).

L'abondement du FIC, conjugué au FIC et au budget de proximité, permettrait le réaménagement de la rue du Colombier, au niveau de la résidence RICHERT, avec la création de places de stationnement pour désengorger le vieux bourg, ainsi que la réfection du trottoir rue de la Gare côté Est, entre le passage piétons situé après la rue du Grand Champ et la Gare, et la poursuite de création de trottoirs.

Il vous est proposé d'autoriser l'abondement du FIC 2017 pour un montant de 60 000 € afin de pouvoir réaliser le maximum de travaux de proximité apportant un meilleur confort et une meilleure sécurité, et d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Le Maire indique qu'il s'agit d'un point important car il y a bien longtemps que le conseil général s'était désengagé concernant l'aménagement de la rue de la Gare. Les travaux qui avaient été fait avaient été payés par la commune et c'est seulement à cette condition que le conseil général avait accepté de les réaliser. Aujourd'hui la Métropole qui a récupéré les voies départementales s'était laissé une année afin de réaliser une expertise sur l'état des voies ce qui va avoir un impact financier important pour la Métropole. Cette première tranche qui va commencer cette année va permettre de réaménager petit à petit cette voie et d'améliorer la sécurité. Il précise également que des places seront créées près de la maison Richert.

Jacques COCHE indique qu'il y a aussi un problème au Vieux Bourg et demande si des places en épis ne pourraient pas être réalisés rue du Colombier.

Gilles PILLON répond que les parkings en épis ne se font plus. La Métropole a la compétence et la responsabilité dans ce domaine et décide donc des aménagements des places de stationnement mais les services de la Métropole restent à l'écoute des propositions de la commune dans le respect des règles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'abondement du FIC 2017 pour un montant de 60 000 € afin de soutenir la réalisation des opérations précisées.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 12-22/03/2017
Demande de subvention au Conseil Régional Rhône-Alpes Auvergne dans
le cadre de l'installation d'un système de vidéo protection au centre village

Gilles RUME rappelle que la commune a décidé, suite à l'audit sécurité sur la délinquance réalisé par la gendarmerie, de mettre en place 5 caméras de vidéo protection réparties sur les espaces publics suivants : rond-point centre, rond-point Pré Magnin et parking relais des granges rue de Paris, et ce afin de couvrir l'ensemble du territoire sur des axes structurants. Le Conseil Régional Rhône-Alpes Auvergne soutien les communes dans leurs efforts de sécurisation des espaces publics en leur allouant une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable plafonnée à 30 000 € par site. Le coût des travaux de sécurisation s'élève à la somme de 24 793.25 € HT. La commune sollicite donc une subvention d'un montant de 12 396.62 €.

Jacques COCHE rappelle qu'il est favorable à cette proposition mais qu'il aurait souhaité participer à la réunion du 11 février 2017 dont il a été fait état dans Le Progrès.

Gilles PILLON explique que cette invitation a été faite par la gendarmerie à l'attention des maires des communes et de leur adjoint en charge de la sécurité et des référents participation citoyenne. Robert CASSARD demande pourquoi le panneau citoyen référent n'est pas apposé à l'entrée de la commune.

Gilles RUME indique qu'un panneau a été apposé à chaque entrée de village et qu'il vérifiera s'il en manque.

Gilles PILLON note que ces panneaux sont dissuasifs car toutes les communes du secteur sont équipées et que les citoyens qui s'engagent dans cette démarche contribuent à améliorer la sécurité. Il note aussi que même si tout cambriolage est un cambriolage de trop la commune est parmi les mieux loties sur le secteur.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette demande de subvention telle que présentée ci-dessus.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 13-22/03/2017
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association ADR-CATM
(Association Départementale du Rhône – Combattants Algérie-Tunisie-Maroc)

Marcelle APARICIO rappelle que l'Association ADR-CATM a sollicité la Commune pour procéder au remplacement de son drapeau âgé de plus de 50 ans, dont l'état de vétusté ne permet plus son utilisation dans les manifestations.

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 554 € à l'association ADR CATM, dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau drapeau.

Gilles PILLON indique que les anciens combattants représentent l'histoire de la commune et qu'ils sont très attachés aux messages éducatifs qui sont véhiculés à la jeunesse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 554 € à l'Association ADR-CATM.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 14-22/03/2017
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive
Automobile du Rhône (ASA)

Jacques DEBORD rappelle que la Commune accueillera, le samedi 22 avril 2017, place de la Halle, les véhicules participant au 69^{ème} Rallye de Lyon-Charbonnières-Rhône, comptant pour le Championnat de France des Rallyes, ainsi que les véhicules historiques.

Cette étape, qui est organisée sur notre commune depuis 2009, reçoit chaque année un accueil chaleureux de la part de très nombreux Tourellois (adultes et enfants) qui apprécient une telle manifestation de renommée nationale, mais aussi d'habitants de communes voisines. Cette étape constitue aussi une animation en centre village qui profite à certains commerces.

De plus, l'heure de passage des véhicules en début de soirée a montré que cet évènement ne crée pas de nuisance excessive.

Dans le cadre des relations de la Commune avec le Groupe Partouche, sponsor important de cette manifestation, il est proposé d'attribuer à l'Association Sportive Automobile du Rhône (ASA) une subvention exceptionnelle de 1 500 € (montant inchangé par rapport à 2016).

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIERE votant contre, le Conseil municipal, à la majorité des votants, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association Sportive Automobile du Rhône.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 15-22/03/2017
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association
Tour Athletic Club (TAC)

Jacques DEBORD rappelle que les Communes de Marcy l'Etoile, Sainte Consorce, Grezieu-la-Varenne, Craponne, Saint-Genis-les-Ollières et Charbonnières-les-Bains organisent, depuis 2016, une marche de découverte de leurs territoires. Limitrophes de notre commune, il nous a paru intéressant, ainsi qu'aux organisateurs, que cette marche puisse traverser notre village.

Chaque Commune organise, à tour de rôle, cette randonnée qui aura lieu cette année le dimanche 26 mars 2017. Le départ et l'arrivée sont prévus sur la commune organisatrice de Sainte Consorce.

Un petit ravitaillement sur chacun des territoires traversés doit être assuré par une association du village concerné. Pour La Tour de Salvagny, l'association Tour Athletic Club (TAC) – section pédestre assurera cette prestation.

Il vous est proposé de bien vouloir attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € (équivalente à celle versée par les autres communes à l'association qui assure l'étape de collation) à l'association Tour Athletic Club (TAC) pour sa section pédestre dans le cadre de la « marche des 7 communes ».

Jean Claude CHARROY ne participant pas au vote, Le Conseil municipal, à la majorité des votants, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Tour Athlétique Club.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 16-22/03/2017
Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec la
Société Critérium du Dauphiné Organisation dans le cadre de
l'organisation d'une étape du Critérium du Dauphiné

Jacques DEBORD rappelle que la Commune accueillera, le jeudi 08 juin 2017, le départ de la 5^{ème} étape du 69^{ème} Critérium du Dauphiné.

22 équipes de 8 coureurs, représentant 35 nations, participeront à cette manifestation de grande notoriété.

Cet évènement sportif, outre l'animation qu'il apportera au sein de notre village, participera au rayonnement de la commune par son impact médiatique et marquera un réel intérêt pour l'économie locale.

Gilles PILLON note que c'est une chance d'avoir cette étape sur le territoire de la commune après trois ans de travail. Il rappelle qu'en 2013 la commune avait accueilli le passage du Tour de France et que cela conforte l'image de la commune dans son approche de loisirs, animations, évènements. Le travail se fait avec le TAC et les enseignantes pour que les enfants puissent participer. Une communication sera faite dans La Tour en Bref pour informer la population.

Jacques DEBORD ajoute que pour accueillir l'arrivée d'une étape il fallait une ligne droite d'au moins 800 mètres ce qui n'était pas possible. Pour ce départ, les habitants pourront rencontrer les coureurs et les enfants pourront les voir de près.

Gilles PILLON précise que tout sera fait pour minimiser les gênes.

Jocelyne BENOZILLO demande quel est le rôle de la municipalité dans l'organisation.

Jacques DEBORD explique qu'il s'agit d'une énorme organisation et que dans le cadre du plan Vigipirate tout sera organisé pour protéger les coureurs en lien avec la gendarmerie.

Gilles PILLON rajoute que ce qui est propre à La Tour c'est l'invitation des écoles. Les coureurs vont créer l'animation en raison de la proximité. La mise en place se fera dès 6h30 et le départ est prévu à 11h45 devant l'école élémentaire. La voie la plus affectée sera l'avenue de l'hippodrome. Il précise que la Région Rhône Alpes Auvergne et la SATHÉL participent financièrement à cette manifestation.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention (*projet joint en annexe 1*) avec la Société Critérium du Dauphiné Organisation, en vue de régir les modalités d'organisation de l'étape précitée et prévoyant également le versement d'une participation communale à hauteur de 10 000 € TTC.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 17-22/03/2017
Modificatif à la délibération n° DB-24/01/2017-03 du 24 janvier 2017 concernant
la cession d'un local professionnel dans l'immeuble « Le Colombier »
et d'une place de parking

Gilles PILLON rappelle que lors de sa séance du 24 janvier 2017, le Conseil municipal a délibéré sur la vente d'un local professionnel et d'une place de parking en surface dans la résidence « Le Colombier » au profit du Docteur Julie PERNEY.

Cependant, suite à une erreur matérielle, il a été indiqué que la vente intervenait sur la base d'un prix global de 239 522 € pour les murs professionnels et la cave et de 4 000 € pour l'emplacement de parking. Or, si la vente s'entend bien pour un prix global de 239 522 €, elle comprend les murs et la cave pour une somme de 235 522 € et 4 000 € pour la place de stationnement en surface.

Par ailleurs, il est précisé que le Docteur Julie PERNEY a souhaité acheter le bien par le biais d'une SCI.

Jacques COCHE regrette que la majorité n'ait pas prévu une réserve pour faire un pôle médical et paramédical pour mutualiser les frais. Il demande ce que va faire la commune lors du départ à la retraite du Docteur RATIGNIER. Il précise que beaucoup de médecins et de kinés seraient attirés par un pôle médical tel que cela existe à Dommartin.

Gilles PILLON explique que ceci a été pensé depuis 1991 mais que pour qu'un pôle médical existe il faut que les personnes concernées soient intéressées. Or, à l'époque, les médecins n'avaient pas répondu et les nouveaux médecins ne sont pas intéressés par cette approche. D'ailleurs certaines communes ont tenté cette expérience et se sont heurtées à la difficulté de trouver des médecins. De plus, ces communes ont dû faire des efforts financiers considérables pour parvenir à avoir des médecins. L'AMF s'est penchée sur cette question et a pointé le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème de locaux mais qu'il y a moins de médecins qu'auparavant et que les nouveaux médecins ne veulent pas du tout travailler et fonctionner comme les anciens. Cependant la commune prendra cette opportunité si elle se présente.

Gilles PILLON remercie le Docteur RIGHI pour tout ce qu'il a fait pour trouver un médecin remplaçant.

Jacques COCHE précise qu'il a travaillé avec des médecins et des dentistes et qu'il sait qu'ils seraient intéressés comme l'était le Docteur RATIGNIER il y a 10 ans. Malika Verlière précise qu'elle participait à l'époque à la réflexion et que le projet n'avait pas pu aboutir. Le Maire précise qu'il n'a pas rencontré de nouveaux professionnels sur un tel projet. La commune reste toutefois toujours attentive à un tel projet s'il venait à s'avérer réaliste.

Jean Philippe JAL cite le Président National de l'ordre des médecins qui déclare « certains élus locaux croient qu'il suffit de construire des maisons et de mettre du matériels médical pour que les jeunes viennent s'installer ».

Gilles PILLON invite Monsieur COCHE à écouter les professionnels et pour l'instant il se réjouie d'accueillir deux nouveaux médecins pour remplacer le Docteur RIGHI, car ceci est un service essentiel pour les habitants de la commune.

Jocelyne BENOZILLO ajoute qu'il y a peu de communes dans lesquelles on trouve trois médecins à la même adresse.

Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA votant contre, le conseil municipal accepte à la majorité de modifier la délibération n° DB-24/01/2017 du 24 janvier 2017 en autorisant la vente au Docteur Julie PERNEY ou à toute personne morale qui se substituerait à elle, et ce pour prix global de 239 522 € s'appliquant à hauteur de 235 522 € pour les murs et la cave, et 4 000 € pour la place de stationnement en surface.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 18-22/03/2017

Autorisation donnée au Maire de signer la Convention de Partenariat « Accueil labellisé ONLYLYON » avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon

Marcelle APARICIO rappelle que la Commune s'est engagée depuis plusieurs années sur la promotion de son territoire et de ses nombreux atouts touristiques. Elle a ainsi noué un partenariat avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon, afin de mettre en valeur les grands événements (Marché de Noël, Festival Country Rock, Fête Nature...) et les attraits de la commune (Casino Le Lyon Vert, Golf de Salvagny, Restaurant gastronomique 1 étoile La Rotonde, Parc de l'Hippodrome, Lac de pêche, sentiers ...).

Elle accueille aussi un « Point Information Tourisme » avec la mise à disposition d'informations et la signalétique adaptée. Cette évolution s'était inscrite dans notre classement en Commune touristique.

Nous souhaitons poursuivre et amplifier notre action en faveur du tourisme en devenant « Accueil labellisé ONLYLYON » de l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon et ce, en cohérence avec notre demande de classement en Station de Tourisme.

Ce dispositif a pour objectif de quadriller le territoire et accueillir les visiteurs français et étrangers, afin de leur apporter une première information touristique, identifier la structure partenaire comme Accueil Labellisé et ainsi lui apporter une visibilité et un flux de visiteurs.

Il permet de créer les conditions favorables de réussite des objectifs fixés ensemble et d'évaluer les actions définies.

L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon met à disposition :

- une signalétique sur la devanture de la structure partenaire,
- une formation au contenu touristique des collaborateurs désignés de la mairie,
- un numéro spécial pour contacter les conseillers de l'Office de Tourisme et des Congrès ;
- un présentoir et la documentation touristique : plans, guides Collector, catalogues de visites guidées, flyers Lyon City Card,
- des supports de communication avec la commune identifiée en tant qu'Accueil Labellisé ONLYLYON ;

La Commune s'engage à :

- rendre visible la documentation touristique dans le site de l'Accueil Labellisé ONLYLYON,
- renseigner les visiteurs français et étrangers pour une première information touristique,

- contacter l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon pour le réassort de documentation ;
- faire participer les collaborateurs concernés à une formation annuelle sur l'accueil touristique à l'Office de Tourisme.

Gilles PILLON précise que cela ne va pas changer fondamentalement les choses, car la commune a des relations étroites avec l'office du tourisme. Cela complète l'existant et cela va permettre au personnel de l'accueil de bénéficier de formations proposées par ONLYLYON.

Compte tenu des atouts touristiques de notre commune, de loisirs, d'accueil et de gastronomie, le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention établie pour une année et à signer les prochaines conventions jusqu'au terme du mandat municipal.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 19-22/03/2017
Autorisation donnée au Maire de signer une convention de délégation de gestion des Vallons de Serres et des Planches avec la Métropole de Lyon

Gilles PILLON rappelle que les vallons de la Beffe et de la Grande Rivière sont identifiés au sein d'un périmètre espace naturel sensible, une politique de compétence métropolitaine. Afin de gérer et de valoriser ces espaces naturels auprès du public, notre commune souhaite intégrer le Projet nature-Espace naturel sensible des vallons de Serres et des Planches mis en œuvre depuis 1994 avec le Grand Lyon, par les communes de Dardilly, Écully et Charbonnières-les-Bains.

Le dispositif Projet nature, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et celui des espaces naturels sensibles (ENS) issu du transfert, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale à la Métropole de Lyon partagent des objectifs similaires, à savoir la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des habitats naturels et leur ouverture au public.

Ces objectifs sont traduits dans un plan pluriannuel de gestion qui sera actualisé en 2017 et intègre notre territoire communal. Des programmes d'actions en sont déclinés annuellement après validation du comité de pilotage rassemblant a minima les représentants des communes partenaires et de la Métropole de Lyon.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation du site des vallons de Serres et Planches a évolué. En effet, en plus des compétences issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié à la Métropole une compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Cette nouvelle compétence a modifié les relations établies entre les Communes porteuses de Projets nature-ENS et la Métropole.

Il est ainsi proposé la signature d'une convention de délégation de gestion, en application de l'article L3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), entre les Communes et la Métropole. Sur la base du volontariat et pour simplifier la gestion administrative et financière du projet, la commune de Dardilly est désignée "pilote du projet" et réalise, pour le compte de la Métropole de Lyon, la programmation 2017. En tant que Commune pilote, Dardilly se verra rembourser les frais engagés par la Métropole de Lyon selon les conditions prévues dans la convention de délégation de gestion. Les communes participantes apportent leur aide à la commune pilote dans la mise en œuvre du projet et l'accompagnent dans son pilotage.

Le programme d'actions 2017 validé par les partenaires comprend, en investissement, la réalisation d'un plan de gestion forestier et des aménagements de sentiers pour un montant maximum de 42 000 € TTC et, en fonctionnement, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et un programme d'animations pédagogiques pour un montant maximum de 23 000 € TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver la mise en œuvre du dispositif métropolitain des Projets nature-ENS sur les espaces naturels sensibles de notre commune, la participation de représentants de notre commune à la gouvernance du Projet nature-ENS des vallons de Serres et des Planches et d'adopter le programme d'actions 2017, son plan de financement, et d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de gestion qui s'y rattache.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 20-22/03/2017
Avis sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU)
de l'agglomération lyonnaise 2017-2030

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIERE rappelle que le projet de Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030 a été arrêté par délibération du Comité Syndical du SYTRAL en date du 9 décembre 2016, dont un exemplaire est joint en annexe 2, et communiqué le 4 janvier 2017 à toutes les collectivités concernées par ce projet.

Le Plan de Déplacements Urbains est une démarche de planification à moyen terme, qui impose une coordination entre tous les acteurs concernés, pour élaborer un projet global en matière d'aménagement du territoire et des déplacements. Il constitue ainsi un outil cadre pour favoriser :

- le développement harmonieux et maîtrisé du territoire,
- l'émergence d'une culture commune sur les déplacements urbains et intercommunaux.

Le projet de Plan de Déplacements Urbains 2017-2030 est le 3^{ème} PDU de l'agglomération lyonnaise. Il porte sur le territoire de la Métropole de Lyon, de la communauté de communes de l'Est Lyonnais et des communes de Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Sainte-Consorce et Thurins.

Dans un document de 243 pages consultable en mairie, sont déclinés :

- ❖ le projet qui a pour objectif un système de mobilité durable au service d'une agglomération multipolaire attractive et solidaire et se décline dans :
 - un objectif ambitieux de répartition modale,
 - des objectifs liés aux enjeux de santé publique et cadre de vie,
 - des objectifs liés à l'enjeu d'équité et de cohésion sociale,
 - des objectifs liés à un système de mobilité pensé pour l'usager et l'habitant,
 - des objectifs liés à un système de mobilité au service de la construction d'une agglomération multipolaire et attractive.
- ❖ le plan d'action qui se décline en 8 axes stratégiques :
 - une mobilité sans couture,
 - un espace public accueillant et facilitant pour les modes actifs,
 - des transports collectifs performants et attractifs,
 - une mobilité automobile régulée et raisonnée,
 - susciter et accompagner le changement de comportements,
 - favoriser l'accès à la mobilité pour tous, aux plus vulnérables et dans tous les territoires,
 - des transports de marchandises intégrés,
 - des modalités de mises en œuvre et de financementet 100 actions.
- ❖ l'évaluation financière du plan d'action qui, sur la période 2017-2022, pour les actions programmées par le SYTRAL dans le PDU, peuvent être évaluées à 1,13 milliards d'euros courants en investissement et 2,68 milliards d'euros pour les dépenses d'exploitation des services publics de transport (TCL et OPTIBUS).
- ❖ Les modalités de suivi et d'évaluation.

Le projet qui vous est soumis pour avis est très structuré mais avec un périmètre d'étude « trop étroit » ne prenant pas suffisamment en compte les impacts sur nos communes des territoires limitrophes du champ d'étude et pourtant impactant fortement la réalité des transports sur nos communes.

Il reste très axé sur les transports en commun du SYTRAL quant aux actions à mener et n'aborde les autres aspects (SNCF) que sous un angle d'orientations insuffisamment précis quant à leur réalisation dans le temps. Enfin, aucun engagement formel n'est encore formulé quant à une tarification unique TCL-SNCF, à l'instar de l'agglomération parisienne et qui est l'un des axes majeurs du développement du transport collectif sur notre secteur en particulier.

Les focus par secteurs géographiques EST, OUEST, NORD et CENTRE apportent des éclairages particuliers sur chaque grand secteur. Ils déclinent certaines des actions des huit axes stratégiques. Le territoire Ouest est composé des 6 communes de l'Ouest Lyonnais adhérentes du SYTRAL et des 24 communes de l'Ouest de la Métropole de Lyon.

Le focus sur le secteur OUEST, dont l'extrait du rapport est joint en annexe 3, porte déjà de nombreuses évolutions à venir mais reste très imprécis sur le développement du ferroviaire (notamment la ligne St Paul-Lozanne) en l'absence d'engagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il n'évoque pas la Gare de La Tour de Salvagny, dont l'agrandissement est indispensable au regard de sa situation géographique et son attractivité pour Marcy L'Etoile. Il reste très flou sur les liaisons transversales et la desserte des parcs d'activité dont il faudra intégrer celui de la Poterie. Enfin, il n'intègre pas l'amélioration des dessertes de transport en commun sur la RD307 par la création d'une voie de bus réservée par la déconstruction de la bande centrale bétonnée.

Pierre PERRUCHOT de LA BUSSIERE rappelle que du SCOT découlent le PLUH et le PDU. Ce PDU réalisé par le SYTRAL propose des orientations à l'horizon 2030. Le projet est très structuré avec de nombreuses statistiques mais le périmètre lui paraît trop étroit car il ne prend pas en compte les impacts sur nos communes des territoires limitrophes. De plus, ce PDU est très axé sur les transports en commun et n'aborde que sous un angle d'orientation l'aspect SNCF. De plus aucun engagement formel n'est formulé concernant une tarification unique SNCF et TCL ce qui constitue un axe majeur du développement du transport collectif surtout sur notre secteur qui représente la moitié des gares de la Métropole. Le focus sur le secteur ouest est très imprécis sur le développement du ferroviaire car il n'y a pas d'engagement de la région. Le développement de la gare de La Tour n'est pas abordé, ni les liaisons transversales. Cependant ce travail est intéressant. Une orientation sur un métro jusqu'à Alai est évoqué mais il s'agit d'une étude qui commencerait en 2020.

Le Maire Gilles PILLON précise que le PDU apporte des éléments positifs de projection à 2030 mais il n'y a pas d'engagements financiers concernant la SNCF. Les études sont prévues pour 2020 mais c'est demain pour des projets d'une telle ampleur. Beaucoup d'aménagements sont prévus mais pour les communes en périphérie on souhaiterait aller plus loin et plus vite car les engorgements commencent dans ces communes dont les populations viennent travailler dans l'agglomération lyonnaise. Il ajoute qu'il est important de faire remonter ces points à la Métropole.

Jacques COCHE indique qu'il y a une différence entre voter pour avec des réserves et voter contre en leur demandant de réétudier le dossier pour l'ouest car cela paraît incohérent d'indiquer qu'en 2030, il y aurait 5% de moins de personnes en voiture. Il n'y a aucun plan de proposé et l'ouest est mal loti. De plus les transversales sont très difficiles.

Gilles PILLON ajoute que la densité de population n'est pas la même à Villeurbanne et à La Tour de Salvagny et que par conséquent Villeurbanne ne dispose pas des mêmes services. La commune dispose quand même du tram train qui constitue une véritable amélioration. Le métro à Alai sera en effet un plus. Il explique qu'il apparaît peut être plus opportun de voter constructif car on ne peut remettre en cause toutes les avancées et cela facilitera peut être le dialogue.

Compte tenu de ces points de faiblesse, mais aussi de la richesse de ce projet de PDU, Jacques COCHE, Robert CASSARD et Theresa ZENGA votant contre, le Conseil municipal à la majorité décide d'apporter un avis favorable assorti des réserves listées ci-avant.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Rapport N° 21-22/03/2017
Avis sur le projet de travaux relatifs au Plan de Gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron

Gilles PILLON rappelle que le SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières) souhaite réaliser un programme de travaux à travers le Plan de Gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron.

Une enquête publique se déroule du 20 février 2017 au 21 mars 2017 inclus et le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet au plus tard dans les quinze jours suivant sa clôture.

Les travaux envisagés au plan précité sont les suivants :

1. Les travaux de gestion de la végétation

- **Eclaircies sélectives par abattages, recépages**, afin de rajeunir la végétation et garantir une plus longue durée de vie aux arbres indispensables au maintien des berges. Les éclaircies permettent également l'apport d'une lumière plus importante au sol et favorisent la régénération naturelle de la végétation. L'intervention s'effectue généralement sur une bande maximale de 5 m de part et d'autre du cours d'eau. Les abattages et élagages peuvent aussi être entrepris en vue d'anticiper d'éventuels problèmes d'embâcles dans les secteurs à risques ;
- **Enlèvement sélectif du bois mort**, afin de réduire les embâcles (Cerf de Garde concerné à La Tour de Salvagny) ;
- **Plantations d'espèces indigènes** lorsque la végétation des berges est inexistante ou très amoindrie, afin de recréer un ombrage et réduire l'impact du réchauffement des eaux néfaste, entre autre, pour la faune aquatique. L'absence de végétation entraîne également des problèmes de stabilité de berges. Des plantations visant à concurrencer certaines espèces invasives peuvent aussi être envisagées.
- **Arrachage ou fauche d'espèces invasives** ;
- **Débroussaillage**, afin d'entretenir les sites aménagés par le SAGYRC et renforcer la visibilité du cours d'eau par les riverains et promeneurs.

2. Les travaux de gestion du lit et des berges

- **Traitement des incisions**, lesquelles peuvent avoir un impact dans la stabilité d'infrastructures ou aménagements, sur l'état de la ripisylve, risque de chute... et sont susceptibles de devenir problématiques en termes d'enjeu piscicole dans certains secteurs. Des travaux qui consistent à caler le profil en long du cours d'eau à l'aide de seuils en bois interviennent alors le plus souvent.
- **Traitement des érosions** (les berges de Cerf de Garde à La Tour de Salvagny sont concernées). Les aménagements rustiques de type piège à matériaux sont à privilégier (débardage à cheval) car moins coûteux et plus écologiques. Dans les secteurs les plus urbains, le génie végétal sera utilisé car plus pérenne, le système racinaire des essences utilisées permettant un renforcement de la berge. Des enrochements peuvent également être mis en œuvre selon le contexte. Si aucun véritable risque lié aux berges n'est clairement identifié, il est important de laisser la rivière dissiper son énergie en arrachant des matériaux lors des crues.
- **Traitement de l'ensablement**. Le sable est en effet particulièrement problématique pour la faune aquatique puisqu'il contribue au colmatage des frayères et des zones de refuge de la faune benthique (galets, sédiments plus grossiers).
- **Aménagement de seuils infranchissables**, afin de répondre aux attentes de l'Agence de l'eau. Différents types d'interventions sont possibles :
 - . effacement du seuil, méthode la plus radicale,
 - . arasement du seuil en diminuant la hauteur de chute et rampe en enrochements franchissable en aval,
 - . création de pré-barrages en bois ou enrochements pour rehausser la ligne d'eau en aval du seuil,
 - . création d'une passe à poisson quand la suppression est techniquement impossible.

Ces travaux sont réalisés en grande partie par des entreprises spécialisées mais la Brigade de rivière du SAGYRC peut éventuellement participer aux travaux.

3. Les intérêts du plan de gestion

Les bénéfices pour l'environnement, ainsi que pour la protection des biens et des personnes attendus sont les suivants :

- Amélioration du fonctionnement biologique par une gestion des boisements adaptée,
- Prise en compte du patrimoine faunistique et floristique de certains secteurs,
- Amélioration du fonctionnement hydro-morphologique du bassin versant de l'Yzeron,
- Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau,
- Protection des biens et des personnes face aux crues par le traitement du bois mort et des arbres instables,
- Entretien des nombreux ouvrages réalisés au préalable par le SAGYRC,
- Limitation des impacts liés aux travaux et précautions qui seront prises quant à leur exécution,
- Entretien des berges par le syndicat pour des riverains ayant des difficultés à entretenir eux-mêmes leur parcelle.

Le plan de gestion peut donc être reconnu d'intérêt général.

La prise en charge par une Collectivité publique des travaux d'entretien est justifiée par les notions d'intérêt général relatives :

- à la volonté de mettre en valeur le patrimoine paysager et naturel, notamment en assurant une gestion adaptée et globale de la ripisylve,
- au traitement des altérations morphologiques les plus problématiques comme les érosions et incisions relativement nombreuses sur le bassin versant,
- à la nécessité de mieux gérer l'écoulement des crues des secteurs amont aux secteurs vulnérables,
- à la planification de futurs travaux en faveur de la continuité écologique.

Le dossier complet est consultable en mairie.

Gilles PILLON indique que le SAGYRC propose un programme de travaux de gestion de la végétation pour la Beffe et la Grande rivière principalement. Ce plan de travaux prévoit sur La Tour les berges de Cerf de Garde.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'émettre un avis favorable au projet de travaux relatifs au Plan de Gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron tel que proposé par le SAGYRC.

La Tour de Salvagny, le 14 mars 2017

Questions diverses

- **Règlement intérieur**

Jacques COCHE interroge le Maire concernant l'article 36 du règlement intérieur prévoyant le droit d'expression de l'opposition. Il constate que depuis un an la majorité dispose d'un espace dans lequel elle répond à l'opposition-alors qu'elle a déjà tout la Tour en Bref

Le Maire indique que le bulletin municipal est l'expression de la commune et non de la majorité. La majorité peut aussi disposer d'un espace.

Jacques COCHE demande à ce que le public puisse s'exprimer en fin de conseil municipal et sollicite à cet effet l'autorisation du Maire.

Gilles PILLON rappelle que la police du conseil municipal appartient au Maire et qu'il gère ainsi les interventions.

- **Conventionnement privé**

Jacques COCHE souhaite savoir où en est le conventionnement privé avec l'association SOLIHA.

Pascal DESSEIGNE indique qu'il a reçu avec Bernard PONCET le responsable de l'association mais que la problématique est le prix du foncier sur La Tour puisque le conventionnement impose un loyer bien inférieur ce qui est dissuasif pour les propriétaires. De plus, de nombreux propriétaires ne sont pas concernés par l'entretien de leur patrimoine mais par la rentabilité de celui-ci. De plus, il y a beaucoup de société civile ce qui rend difficile la prise de décision. Cependant l'adhésion à SOLIHA a permis de faire un état des lieux précis et l'association va recontacter les différents propriétaires qui peuvent être intéressés et cela ne coûtera plus rien à la collectivité. Cet investissement se justifie compte tenu du coût que représente le déficit de logement social.

Gilles PILLON précise que des personnes âgées propriétaires hésitent à faire des travaux mais leurs enfants pourront rentrer dans ce dispositif.

- **Représentation des communes à la Métropole**

Gilles PILLON répond à la question de Jean Philippe JAL concernant la représentation des communes à la Métropole en indiquant qu'il paraît nécessaire que la commune soit représentée par son Maire ou un de ses représentants. Des actions sont en cours de réflexion sur ce sujet.

- **Casino**

Jean Philippe JAL cite le Maire de Charbonnières Les Bains concernant le Casino « nous sommes sur une base de 55% pour la commune de La Tour de Salvagny et 45% pour Charbonnières Les Bains suite à la question posée par le Préfet au Maire de La Tour de Salvagny, ce n'est donc pas la disparition des recettes du Casino qui nous attend dans le cadre du budget primitif ».

Gilles PILLON remercie le Maire de Charbonnières Les Bains d'avoir pris conscience qu'effectivement le Casino se situe sur le territoire de La Tour de Salvagny et que négociations se feront sur cette base. Il rappelle que la délégation de service public a été lancée pour un casino sur la commune de La Tour de Salvagny et que les dispositions du code de sécurité intérieure sont très claires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

*Le Maire,
Gilles PILLON*